

AF/.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

B.P.: 231

Usumbura, le 22 août 1960

N° 441/ 2642

RUHENGARI



22893

Objet :
Ordonnance AE/R.U.

N° 3402	AE. 1/02
DATE	22-9-60
TRAITER PAR	AT
VISAS	

- Monsieur le Directeur de la lère Direction de la 4è Direction Générale à LEOPOLDVILLE-KALINA.
- Monsieur le Résident (deux)
- Monsieur le Chef des Affaires Economiques à BUKAVU.
- ✓ - Monsieur l'Administrateur de Territoire (tous) - de et à RUHENGARI.
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du R.U. à USUMBURA
- RUDIPRESSE

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe 2 tiré(s) à part des ordonnances Affaires Economiques du Ruanda-Urundi dont référence ci-après :

n° 41/187da 13 juillet et n° 441/196 da 25 juillet 1960.-

Le Chef du Service des Affaires Economiques du Ruanda-Urundi,

RAUX, R.